



## Non remise du bail/présence de peinture au plomb en mauvais état

-----  
Par nath

Bonjour,

j'ai plusieurs questions. je suis locataire d'un appartement depuis le 1er aout 2009.

J'ai découvert a la signature de mon bail un probleme de peinture au plomb en mauvais état. L'agence m'a alors dit que je recevrais mon exemplaire du bail après réparation et un nouvel diagnostic plomb serait effectué pour etre joint a mon bail.

Deux mois plus tard, un peintre est passé, a commencé a enlevé la peinture et a découvert une fuite d'eau dans le mur venant de l'appartement du dessus. Il a alors tout laissé en l'état avec la peinture toujours écaillé et des trous dans le mur ajoutant de la poussiere. La fuite d'eau n'a été réparé qu'il y a deux mois. J'ai relancé plusieurs fois la regie sans plus de reaction. Je pars de l'appartement dans un mois.

Après plusieurs discussions plus ou moins houleuse, j'ai réussi a obtenir l'envoi de mon bail, qui est arrivé sans le diagnostic plomb.

Est ce legal de ne pas avoir son exemplaire du bail le jour de la signature?

Ai je des recours pour me faire indemniser de la présence de la peinture au plomb connu par la regie depuis des mois?

Si la regie refuse de ma joindre le diagnostic, ai je des recours?

Merci d'avance

Cordialement